



PRINCIPES PHILOSOPHIQUES ET PRATIQUES DE DROIT PÉNAL, EXTRAITS ET TRADUITS DES ŒUVRES DE NICCOLA NICOLINI, par EUGÈNE FLOTARD, docteur en droit, juge suppléant à Saint-Etienne. Paris 1851, in-8° (à Paris, chez V^e Joubert, rue des Grès; à Lyon, chez les principaux libraires; à Saint-Etienne, chez DELARUE.)

Les travaux des Gravina, des Vico, des Filangieri, des Beccaria, des Romagnosi, assurent à l'Ecole des jurisconsultes italiens une des premières places dans l'histoire juridique des temps modernes.

Niccola Nicolini, professeur de droit pénal à l'université royale de Naples, avocat général près la Cour suprême, est le digne continuateur de ces puissantes intelligences.

M. Eugène Flotard, juge suppléant à Saint-Etienne, vient de rendre un véritable service à ses concitoyens, amis de la science, en traduisant un des ouvrages de l'illustre criminaliste napolitain.

Niccola Nicolini, âgé aujourd'hui de quatre vingts ans, a consacré, presque uniquement, sa longue carrière, à améliorer les lois de sa patrie, à doter le royaume de Naples d'une jurisprudence constante, et à puiser, dans la philosophie la plus saine et la plus profonde, les véritables principes de tout droit, de toute législation.

C'est particulièrement sur les traces de Vico que marche Nicolini. Comme le savant auteur de la *Science nouvelle*, il tient toujours en main le double flambeau de la philosophie et de la philologie.

Nicolini part de cette idée si vraie et si féconde, développée chez nous par les de Bonald, les d'Eckstein: que la science des mots, du langage est le guide le plus sûr pour arriver à la connaissance des temps anciens, de ceux dont il ne nous reste aucun monument.

Appliquant cette idée à l'histoire du droit et de la procédure pénale, il nous montre comment, du langage des peuples chasseurs ou constructeurs de huttes, sont sortis les premiers termes de la procédure, termes qui sont encore em-